

# Règlement de la balade du Roc Noir de la Rosière

Le rendez-vous est donné le samedi 23 janvier, avec un départ au coucher du soleil. Vous pourrez profiter d'une ambiance magique en montagne. Allumez votre frontale, chaussez les skis de randonnée et filez sur les chemins enneigés du domaine.

## 1 - Organisation

La Rosière Tourisme

Contact : [respevenements@larosiere.net](mailto:respevenements@larosiere.net)

Loïc Woirgard : 06 04 40 40 56

## 2 – Epreuves

- Épreuve unique – Balade du Roc Noir

Parcours unique avec un dénivelé positif d'environ 700 m D+

Départ : 18h00 en bas du téléski des Écudets

## 3 – Catégories autorisées sur les courses

Parcours ouvert aux Masters, Séniors, Espoirs, Juniors, Cadets, Minimes.

### Les catégories d'âge 2026

CATEGORIE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	1991 et avant
Seniors	1992 à 2003
Espoirs	2004, 2005 et 2006
Juniors	2007 et 2008
Cadets	2009 et 2010
Minimes	2011 et 2012
Benjamins	2013 et 2014

## 4 - Remise des prix et récompenses

La remise des prix se déroulera à 19h30.

Les vainqueurs seront appelés sur le podium et photographiés

Sont récompensés :

- Les 3 premier(e)s au temps Scratch hommes et femmes

## 5 - Inscriptions, tarifs et options

10 € en ligne et sur place

Deux moyens de s'inscrire :

- Par internet sur le site <https://reservation.larosiere.net/billetterie-balade-du-roc-noir->

## 1.html

- Sur place, en bas du télésiège des Ecudets à partir de 17h00

La pré-inscription sur internet est conseillée afin de limiter les contraintes administratives sur place le soir de la course.

## **6 - Licence ou certificat médical obligatoire**

- Pour les non-licenciés, un certificat médical de non contre-indication à la pratique des disciplines de ski ou activités en montagne en compétition datant de moins d'un an au jour de la course.
- La licence pour les licenciés.

Les copies des licences et certificats médicaux sont à présenter lors du retrait des dossards. Elles seront conservées par l'organisation pendant 1 an.

## **7 - Matériel obligatoire**

Les coureurs devront être en possession du matériel suivant obligatoire sur les deux parcours :

- Casque
- Lampe frontale chargée, avec piles pour une autonomie de plus de 4h
- Une réserve en eau
- Sifflet
- Couverture de survie de taille minimum 1,4m x 1,8m
- Téléphone portable chargé, allumé, qui fonctionne sur le réseau français, avec numéro de secours enregistré 06 04 40 40 56

Des vérifications des sacs seront effectués par les organisateurs (au départ, sur la course et à l'arrivée), le concurrent s'engage donc à posséder le matériel obligatoire sur lui durant la totalité de l'épreuve.

Matériel vivement conseillé, à adapter selon la météo et le coureur :

- Tenue adaptée à un froid hivernal nocturne en altitude (2000m)

## **8 - Remise des dossards**

La remise des dossards sera effectuée le jour même, à partir de 17h00, fin de remise de dossard à 17h50 pour un départ à 18h00, au bas du télésiège des Ecudets.

## **9 – Parcours**

Le parcours de la balade du Roc Noir est exceptionnellement modifié en raison de conditions météorologiques défavorables.

- Départ : 18h00 en bas du télésiège des Écudets
- Dénivelé positif : environ 700 m D+
- Itinéraire :
  - Montée par Fontaine Froide
  - Passage au haut du télésiège des Écudets
  - Descente par la piste des Escargots
- Arrivée : Front de neige centre

Ce parcours est chronométré et classé.

## **10 – Rétractation**

En cas de non-participation, il est possible de remettre son dossard à une tierce personne, dont l'identité devra être précisée à l'organisation au moins 48h avant la course.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sans en informer l'organisation, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

## **11 - Contrôles et abandons**

Tout abandon devra être signalé au directeur de course, et ensuite rendre son dossard à l'arrivée du trail. Le coureur pourra attendre le serre-file pour regagner ensemble l'arrivée, il peut aussi regagner l'arrivée par ses propres moyens sous son entière responsabilité.

Des signaleurs seront présents pour contrôler le bon respect du parcours.

Une équipe de serre-files fermera les parcours.

Tout abandon signifie un retraitement du classement.

## **12– Ravitaillements**

Un ravitaillement sera disponible à l'arrivée.

## **13 – Protection de l'environnement**

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

## **14 - Mise hors course**

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

- ∅- Absence de dossards
- ∅- Falsification de dossard
- ∅- Absence partielle ou totale du matériel obligatoire
- ∅- Retard au départ de la compétition de plus de 10 minutes
- ∅- Pollution et dégradation des sites traversés (coupes de sentier, jet de détritus)
- ∅- Dépassement de la barrière horaire

## **15 – Météo**

En cas de très mauvaises conditions météorologiques, les organisateurs se réservent le droit de modifier une partie ou la totalité du parcours pour des raisons évidentes de sécurité.

## **16 – Sécurité**

Un personnel de sécurité sera présent sur la course. Le personnel médical sera habilité à retirer le dossard et mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

Les coureurs sont tenus de porter assistance à toute personne en difficulté.

Le numéro de secours est le 06 04 40 40 56.

## **17 - Assurance responsabilité civile**

L'organisation possède une assurance responsabilité civile spécifique à l'épreuve. Toutefois, les coureurs sont tenus d'être en possession d'une assurance responsabilité civile. Il est rappelé qu'en cas d'évacuation sanitaire (ambulance, hélicoptère, ...) ou en cas de dommages corporels, ces frais seront à la charge du coureur s'il n'est pas assuré.

La participation à l'épreuve se fera sous l'entièvre responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné.

Les licenciés FFCAM bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de contracter une assurance individuelle accident. Une assurance individuelle est proposée aux coureurs lors de l'inscription sur internet, jusqu'à la veille de la course par exemple : <http://www.impact-multisports.com/>

## **18 - Modification du règlement**

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le règlement, le parcours et les horaires. Le coureur s'engage à vérifier le règlement la veille de la course pour prendre connaissance des changements. Le coureur s'engage à vérifier le règlement au retrait du dossard pour prendre connaissance des changements.

## **19 - Droit à l'image et à l'anonymat**

Les coureurs, par leur participation, autorisent la presse, le comité d'organisation et leurs partenaires à exploiter sur tous supports, les images et vidéos réalisées, sur lesquelles ils peuvent être visibles. Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et sur le site internet suivant : [www.larosiere.net](http://www.larosiere.net). Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur ces sites en cas de motif légitime.

## **20 – RGPD**

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné à l'Office du Tourisme de la Rosière uniquement. Les finalités : vous recontacter pour vous informer sur le Trail ou sur d'autres événements de la station.

La durée de conservation des données est d'au moins 1 an.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à [respevenements@larosiere.net](mailto:respevenements@larosiere.net). Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

## **21 - Connaissance et acceptation du règlement**

En faisant acte d'inscription, vous reconnaissiez avoir pris connaissance du règlement et vous vous engagez à le respecter.